

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

GAUTIER (Georges) — Deux <i>argentei</i> exceptionnels frappés à Lyon et à Héraclée	240
PROT (Richard) et CHARLET (Christian) — Une monnaie inédite de 3 patards en billon, imitée des Pays-Bas, frappée à Charleville en principauté d'Arches	243
COATIVY (Yves) — Une monnaie d'argent peu connue de l'empereur d'Annam Minh Mạng (1820-1840)	246
CHARLET (Christian) et PASTRONE (Francesco) — L'Héraclès archer de la Principauté de Monaco	248

CORRESPONDANCE

CALOMINO (Dario) — Le monnayage de Corcyre sous les Sévères : <i>addendum</i>	254
---	-----

SOCIÉTÉ

Compte rendu de la séance du 4 octobre 2014	260
---	-----

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 8 NOVEMBRE 2014

14 h

BnF Salle des Commissions

SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2014

14 h

BnF Salle des Commissions

SAMEDI 3 JANVIER 2015

14 h

BnF Salle des Commissions

SAMEDI 7 FÉVRIER 2015

14 h

BnF Salle des Commissions

CORRESPONDANCE

CALOMINO (Dario) — **Le monnayage de Corcyre sous les Sévères : *addendum*** (1).

Dans le cadre d'une étude parue tout récemment dans la *Revue numismatique* 2014, nous donnons le corpus du monnayage frappé à Corcyre (Épire) sous les Sévères (2). Alors que l'article était sous presse, nous avons découvert un type monétaire jusqu'alors inconnu parmi les exemplaires « indéterminés » figurant dans la collection du Department of Coins and Medals du British Museum. Il était malheureusement trop tard pour inclure cette monnaie dans le catalogue et nous la présentons ici en tant qu'*addendum*.

Bronze de Corcyre, 2 ou 3 assaria (?) : Septime Sévère et Julia Domna, ca 209/210-211 ap. J.-C. (fig. 1).

D/ A K A CEII CEBHPOC Π C. Tête laurée de Septime Sévère à droite.

R/ IOYΛΙΑ ΔOMNA CEBACT. Buste drapé de Julia Domna à droite.

27 mm, 10,54 g, 6 h.

Provenance : British Museum, G.4467.

Bibliographie : inédit ; à ajouter à CALOMINO 2014a (n° 35 - *addendum*).

La monnaie était accompagnée d'une étiquette portant la mention « uncertain », car l'atelier n'est pas désigné. Néanmoins, l'attribution à Corcyre ne fait aucun doute puisque les coins de droit et de revers ont été utilisés pour frapper des monnaies appartenant à d'autres séries émises par la cité. Le coin de droit à l'effigie de Septime Sévère correspond à MOUCHARTE 2007, D2 (3) ; le coin de revers représentant Julia Domna, normalement employé en tant que coin de droit, correspond à MOUCHARTE 2007, D2. À titre de comparaison, le coin de droit est identique à BMC 662 (= MOUCHARTE 2007, n° 457 = CALOMINO 2014a, n° 32a ; fig. 2), associé au revers à la galère ; le coin de revers est le même que BMC 669 (= MOUCHARTE 2007, n° 809 = CALOMINO 2014a, n° 35 ; Fig. 3), associé au revers figurant Pégase.

Les séries associant l'empereur au droit et l'impératrice au revers sont peu communes dans le monnayage provincial. Deux particularités de cette nouvelle monnaie méritent d'être examinées dans le détail.

a) Caractéristiques iconographiques

Les « doubles portraits » sont rares pour Septime Sévère et Julia Domna (4). Dans les ateliers européens, cette configuration est particulièrement inhabituelle. L'association des bustes de Septime Sévère et de Julia Domna au droit, sans être courante, est plus répandue. Des bustes de face se trouvent par exemple à Byzance en Thrace (Schönert-Geiss 1972, n°s 1506-1509) et à Marcianopolis en Mésie Inférieure (AMNG 595-602).

1. Je voudrais remercier mes collègues du British Museum : A. Burnett et R. Bracey, pour leur remarques sur cette étude de cas ; A. Dowler, pour l'utilisation des images ; V. Drost, pour la traduction du texte en français.

2. CALOMINO 2014a.

3. En réalité, nous ne voyons pas de différence entre MOUCHARTE 2007, D2 et D3, D5-6 (D3 et D5 sont chacun connus par un seul exemplaire, à savoir : MOUCHARTE 2007, n° 486 = ANS1944.100.19010 et MOUCHARTE 2007, n° 715 = ANS1944.100.19012a). Nous pensons donc que deux coins de droit seulement ont été utilisés pour Septime Sévère au cours de la phase 2 (voir CALOMINO 2014a, p. 446-449), c'est-à-dire D2 et D4.



Les bustes accolés du couple impérial ont également été adoptés à Pautalia en Thrace (RUZICKA 1933, n^{os} 434-438).

Les deux cas de figure se trouvent également exceptionnellement à Rome, sur des monnaies d'or frappées entre 202 et 210 (*RIC* 311-312) (5), mais ils se rencontrent plus souvent en Asie Mineure et dans le Levant. Les bustes de face ont été utilisés exceptionnellement sur de larges bronzes à Pergame en Asie (*SNG France* 2208-2211). En Carie, ils apparaissent de façon plus diffuse, à l'échelle régionale, comme à Stratonicee (*SNG von Aulock* 2666-2679), à Attuda (*SNG von Aulock* 2501), à Bargylia (*BMC* 14) et à Halicarnasse (*BMC* 90). De la même manière, ils peuvent se trouver en Cilicie, à Séleucie du Calycadnos (*SNG France* 979, *SNG Levante* 738-9, *SNG Levante Supp.* 190) et à Olba (*SNG Levante* 663). Les bustes accolés sont plus courants dans le Levant, de Laodicée *ad Mare* en Syrie (MEYER 1991, n^{os} 70-82) à Adraa et Bosra en Arabie (SPIJKERMAN 1978, n^o 11 et KINDLER 1983, n^o 25-a/b) et à *Aelia Capitolina* en Palestine (MESHORER 1989, n^o 81).

4. Le propos n'est pas ici d'en dresser la liste exhaustive, ce qu'il est impossible de faire sans disposer d'un corpus complet. Les volumes du *RPC* 5, en cours de réalisation, couvriront les années 193-218, ce qui représente probablement la période la plus prolifique en matière de production monétaire dans les provinces impériales.

5. Les bustes accolés sont en réalité introduits plus tôt, dès 199-200 (*RIC* 36, 52, 59), mais ceci au revers de certaines monnaies émises pour le jeune Auguste Caracalla.

L'atelier impérial a émis des *aurei* et des deniers (*RIC* 161a) avec les portraits de Septime Sévère au droit et de Julia Domna au revers en 200-201 (6). Il est à noter que l'atelier d'Alexandrie en Égypte avait fait de même l'année précédente dans le cadre d'une très rare série de tétradrachmes (SAVIO 1999, n° 9692) (7) ; Antioche en Syrie a suivi avec une série similaire, probablement en 202-204 (McALEE 2007, n° 661). Dans le monnayage civique des provinces, ce type de représentation est attesté à Corcyre donc, mais aussi en Mésie (*Nicopolis ad Istrum*, *AMNG* 1448). Mais une fois encore, cette configuration se retrouve à plus grande échelle dans certaines régions d'Asie Mineure, comme la Cilicie : *Epiphaneia* (*SNG France* 2399, *SNG Levante* 1820, *SNG Pfalz* 472), Ninica (*SNG Levante* 609-10), Alexandrie d'Issos (voir vente CNG 69, juin 2005, 1069), Hiérapolis Castabala (*SNG Levante* 1590). Une curieuse série frappée à Laodicée *ad Mare* (Syrie) est par ailleurs à mentionner : les revers montrent le buste de Julia Domna à l'intérieur d'un temple, assimilant ainsi l'impératrice à la Tyché de la cité (MEYER 1991, n°s 23-34).

D'une manière générale, il semble que, dans les provinces, ces représentations n'étaient pas nécessairement utilisées dans des occasions particulières même si, dans certains cas, elles ont peut-être été inspirées par les séries frappées à Rome dans le cadre de célébrations impériales. Au contraire, leur usage semble avoir été influencé par des habitudes locales. Parce qu'elles se répètent dans le temps pour différents couples impériaux dans un même atelier et toujours dans les mêmes régions, elles relèvent probablement pour partie de choix iconographiques faits par les élites locales et, pour une autre partie, de modèles utilisés par les ateliers approvisionnant les régions concernées. La Cilicie se démarque une nouvelle fois en associant les bustes de l'Auguste et de l'*Augusta* (qu'il s'agisse de l'épouse de l'empereur ou de sa mère, après la mort de Septime Sévère) tout au long du III^e siècle. Par exemple, le portrait de Caracalla a d'abord été associé à celui de Plautille, puis à celui de Julia Domna au cours de son règne comme seul empereur (8). Ce modèle s'est poursuivi sous Élagabal, qui a été associé à Julia Maesa ou à Julia Paula (9), sous Sévère Alexandre avec Julia Mamaea (10), sous Gordian III avec Tranquilline (11), et même sous Maximin le Thrace avec de très rares monnaies associant ce dernier à Pauline divinisée (12). Une telle tradition semble avoir été ignorée en Grèce. L'Épire, comme la Macédoine et l'Achaïe, régions dans lesquelles les mon-

-
6. Les deniers *RIC* 273 sont plus tardifs. Voir également *RIC* 181, frappes liées aux *Decennalia* de 202, avec le buste de Septime Sévère au droit et celui de Julia Domna, de face entourée de Caracalla et de Geta, au revers.
 7. Ces monnaies ont été frappées en l'an 8 (AD 199-200), probablement à l'occasion de la visite de Septime Sévère en Égypte ; voir SAVIO 2007, p. 105-109. Sur cette série, voir en premier lieu DÜRR 1976, p. 32 (qui la date par erreur de 200/201).
 8. Pour Caracalla et Plautille, voir : Anazarbe (*SNG Levante* S. 328) ; Ninica (*SNG Levante* 611) ; Mopsos (*SNG Pfälzer* 937-8). Pour Caracalla et Julia Domna : Tarse (*SNG France* 1543-4, *SNG Levante* 1070, *SNG Pfälzer* 1361) ; Adana (*SNG France* 1870) ; Epiphaneia (*SNG Levante* 1821, *SNG Pfälzer* 477-8) ; Rhosos (*SNG France* 2436). Voir également pour la Syrie : Rhosos (BUTCHER 2004, n°s 27-8), Nicopolis (BUTCHER 2004, n° 9).
 9. Voir : Anazarbos (*SNG Levante* 1443-1444 et 1437-1438, respectivement).
 10. Voir : Ninica (*SNG France* 788-9, *SNG Levante* 617, *SNG Levante Supp.* 166) ; Tarse (*SNG Levante* 1091) ; Alexandrie d'Issos (*SNG Levante* 1852). Voir également pour la Syrie : Hiérapolis (BUTCHER 2004, n° 62a).
 11. Voir par exemple : Séleucie du Calycadnos (*SNG France* 1034-1038).
 12. Anazarbe (*SNG Levante Supp.* 349).

nayages de la famille des Sévères ont proliféré (13), ne semblent pas avoir eu recours à ce type de représentation iconographique, à l'exception de la série inédite présentée ici.

b) Technique de frappe

Un aspect technique propre à la série de Corcyre mérite d'être souligné : la monnaie qui fait l'objet de cette étude est issue de la combinaison de deux coins de droit et non d'un coin de droit et d'un coin de revers. Ceci témoigne de l'emploi d'une technique particulière : les coins utilisés, du moins pour cette phase du monnayage civique, étaient mobiles et pouvaient être intervertis. Ceci implique que ces coins étaient de forme semblable puisqu'ils devaient pouvoir s'emboîter indifféremment dans la pile comme dans le trousseau.

Notre connaissance de la fabrication des coins et des techniques de frappe repose sur les coins qui nous sont parvenus. Une liste complète en a été publiée en 2007. Elle réunit les coins répertoriés précédemment par Vermeule et Malkmus (14). La grande majorité des 93 coins d'époque impériale recensés date du début de la période julio-claudienne. Pour prendre un exemple comparable au cas présenté ici, une paire de coins d'*aurei* ou de deniers de Tibère découverte à Auxerre en 1799 (n^{os} 25a et 25b dans le catalogue), illustrée en 1848 par des dessins de Laureau, se caractérise par le fait que les coins de droit et de revers sont de formes presque identiques (15). On peut donc penser que ceux-ci pouvaient s'insérer indifféremment dans la pile ou dans le trousseau. Il en irait de même pour les coins utilisés pour frapper la monnaie de Corcyre.

La question de savoir si les coins qui sont parvenus jusqu'à nous ont été utilisés dans des ateliers officiels ou bien par des faussaires dépasse le cadre de notre étude. Mais un nombre croissant de travaux sur le sujet tend à considérer que la raison pour laquelle les coins sont souvent retrouvés à bonne distance des ateliers impériaux concernés (en Thrace par exemple) (16) est qu'ils pouvaient être utilisés par un atelier itinérant accompagnant l'armée. C'est également l'interprétation retenue pour expliquer la récente découverte, dans la Haute-Loire, d'un coin de droit correspondant à la série « au crocodile » frappée à Nîmes pour Auguste et Agrippa (*RPC* 523) (17). À ma connaissance, il s'agit là de l'unique attestation d'un coin « non impérial » (18), bien que le rapprochement avec un atelier civique en Grèce au III^e siècle ne soit pas évident. Les ateliers itinérants ont probablement joué un rôle dans le monnayage des

13. Pour un repertoire des types de bustes attribués aux Sévères dans le Péloponnèse, voir FLAMENT 2007.

14. MALKMUS 2007.

15. MALKMUS 2007, p. 131-134. Signalés au musée d'Auxerre (LAFaurie 1970), les coins semblent avoir été égarés, ce qui fait qu'il n'est pas possible de vérifier si les dessins sont réellement fiables. Néanmoins, trois des quatre coins trouvés dans la même circonstance ont survécu et leur forme semble très similaire à celle des coins perdus ; voir AMANDRY 1991, p. 97-98, fig. 59, 60, 62.

16. PAUNOV 2012.

17. RICHARD RALITE, GENEVRIER, VINCENT 2012, p. 21.

18. Le « statut » des monnaies augustéennes de Nîmes, qui figurent à la fois dans le *RIC* et dans le *RPC*, est ambigu. Ces monnaies émises dans l'atelier colonial sont de facture et de style « provincial » mais elles ont été frappées en très grandes quantités et ont connu une large diffusion dans toute la Gaule et même au-delà. Voir *RPC*, p. 152-154.

Sévères à Corcyre, même si dans ce cas ils ne sont pas liés à l'armée. Les mêmes techniques de production monétaire ont pu être employées dans ce cadre.

Conclusions

Cette nouvelle monnaie de Corcyre pourrait apporter un éclairage sur les procédés de la frappe monétaire dans les provinces au III^e siècle, même s'il n'est pas possible de déterminer si la méthode employée ici l'a été de manière ponctuelle ou régulière. L'extrême rareté de cette série au double portrait conduirait à voir là le résultat d'un accident de frappe plutôt que d'un choix délibéré de la part de l'atelier. Le coin de droit à l'effigie de Julia Domna aurait ainsi pu être pris, par erreur, pour un coin de revers. Un exemple similaire peut être relevé dans le monnayage de la fin de l'époque sévérienne à Mallos en Cilicie, où une série probablement accidentellement bilingue résulte du couplage anormal d'un coin de droit de Sévère Alexandre à légende latine et d'un autre coin de droit de Julia Mamaea à légende grecque (*Lindgren* 869) (19).

Bibliographie

AMANDRY 1991 : M. AMANDRY, « Les coins monétaires et les monnaies », dans *Masques de fer : un officier romain du temps de Caligula*, Paris, éd. Réunion des Musées Nationaux - Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, 6 novembre 1991 - 4 février 1992), Paris, 1991, p. 88-103.

AMNG : F. IMHOOF-BLUMER, B. PICK, K. REGLING, F. MÜNZER, M. L. STRACK, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*, 3 vol., Berlin, 1898-1935.

BMC : P. GARDNER, B. V. HEAD, G. F. HILL, R. S. POOLE, W. WROTH (éd.), *Catalogue of Greek Coins. The British Museum Collection*, Londres, 1873-1927.

BUTCHER 2004 : K. BUTCHER, *Coinage in Roman Syria. Northern Syria, 64 BC - AD 253*, Londres, 2004.

CALOMINO 2014a : D. CALOMINO, « The coinage of Corcyra under the Severans », *RN* 171, 2014, p. 429-462.

CALOMINO 2014b : D. CALOMINO, « Bilingual coins of Severus Alexander in the Eastern provinces », *AJN*, 26, 2014, sous presse.

DÜRR 1976 : M. DÜRR, « Septime Sévère et Julia Domna sur un tétradrachme inédit d'Alexandrie », *SM* 101, 1976, p. 32-33.

FLAMENT 2007 : C. FLAMENT, « Die et engraver-sharing dans le Péloponnèse entre le règne d'Hadrien et celui de Septime Sévère », *BCH* 131, 2007, p. 559-614.

KINDLER 1983 : A. KINDLER, *The coinage of Bostra*, Warminster, 1983.

LAFaurIE 1970 : J. LAFaurIE, « Coins monétaires de Tibère trouvés à Trèves », *BSFN*, 25/6, 1970, p. 544-547.

LINDGREN : H. C. LINDGREN, *Lindgeren III : Ancient Greek bronze coins from the Lindgren Collection*, Quarryville, 1993.

MALKMUS 2007 : W. MALKMUS, « Ancient and medieval coin dies », dans L. TRAVAINI, A. BOLIS (éd.), *Conii e scene di coniazione*, Rome, 2007, p. 75-240.

MEYER 1991 : E. MEYER, « Die Bronzeprägung von Laodikeia in Syrien 194-217 », *JNG*, 37-38, 1987-1988 (1991), p. 56-92.

McALEE 2007 : R. McALEE, *The coins of Roman Antioch*, Lancaster / Londres, 2007.

19. Voir CALOMINO 2014b.

MESHORER 1989 : Y. MESHORER, *The coinage of Aelia Capitolina*, Jérusalem, 1989.

MOUCHARTE 2007 : G. MOUCHARTE, « Le monnayage de Corcyre sous les empereurs romains », dans G. MOUCHARTE, M. B. BORBA FLORENZANO, F. DE CALLATAÏ, P. MARCHETTI, L. SMOLDEREN, P. YANNOPOULOS (éd.), *Liber Amicorum : Tony Hackens*, Louvain-la-Neuve, 2007, p. 275-329.

PAUNOV 2012 : E. PAUNOV, « Dies for striking Republican and early Imperial coins from Moesia and Thrace : ancient forgeries or something else ? », *JAH*, 1, 2014, p. 29-35.

RICHARD RALITE, GENEVRIER, VINCENT 2012 : J.-C. RICHARD RALITE, J.-L. GENEVRIER, P. VINCENT, « Un coin de droit de la monnaie de Nîmes « au crocodile » : premières conclusions et hypothèse », *CahNum*, 49/192, 2012, p. 19-27.

RIC : The Roman Imperial Coinage, Vol. I-X, Londres, 1923-1994.

RPC I : A. BURNETT, M. AMANDRY, P. P. RIPOLLÈS, Roman Provincial Coinage, I : From the Death of Caesar to the Death of Vitellius (44 BC- AD 69), Vol. I-II, Londres / Paris, 1992.

RUZICKA 1933 : L. RUZICKA, *Die münzen von Pautalia*, Sofia, 1933.

SAVIO 1999 : *Numi AVGG Alexandrini. Catalogo della collezione Dattari*, A. SAVIO (éd.), Trieste, 1999.

SAVIO 2007 : A. SAVIO, *Tetradrammi alessandrini*, A. CAVAGNA (éd.), Milan, 2007.

SCHÖNERT-GEISS 1972 : E. SCHÖNERT-GEISS, *Die Münzprägung von Byzantion. Teil II : Kaiserzeit*, Berlin, 1972.

SNG France : E. LEVANTE, Sylloge Nummorum Graecorum France, 2 : Cabinet des Médailles. Cilicie, Paris, 1993.

SNG Levante : E. LEVANTE, Sylloge Nummorum Graecorum Switzerland, I : Levante-Cilicia, Berne, 1986.

SNG Levante Supp. : E. LEVANTE, Sylloge Nummorum Graecorum Switzerland, I : Levante-Cilicia, Supplement 1, Zurich, 1993.

SNG Pfälzer : Sylloge Nummorum Graecorum, Deutschland, Pfälzer Privatsammlungen. Isaurien und Kilikien, Nr. 1-1486, Munich, 2001.

SNG von Aulock : Sylloge Nummorum Graecorum, Deutschland, Sammlung Hans von Aulock, Berlin, 1957-1967.

SPIJKERMAN 1978 : A. SPIJKERMAN, *The coins of the Decapolis and Provincia Arabia*, Jérusalem, 1978.

VERMEULE 1954 : C. C. VERMEULE, *Some notes on ancient dies and coining methods*, Londres, 1954.